

# INFOS



**Au-delà du protocole national, la Ville de Vichy souhaite s'appuyer sur les préconisations du Conseil scientifique et de l'Académie de Médecine.**

## ÉCOLES – LES GRANDS PRINCIPES DE LA REPRISE

- Présence des enfants sur la base du volontariat des familles
- Accueil des enfants en difficulté et/ou en décrochage (que les enseignants ont suivi de près durant tout le confinement)
- Poursuite de l'accueil des enfants des personnels en 1<sup>ère</sup> ligne et des enfants dont les deux parents sont amenés à travailler, inscrits dans nos écoles

## CALENDRIER : UNE RENTRÉE PROGRESSIVE

• **Le 11 mai** : prérentrée des enseignants

- **Le 12 mai** : rentrée des classes de
  - Grande section de maternelle
  - CP
  - CE1 dans les écoles REP
  - CM2

Classe les **lundi, mardi, jeudi et vendredi** et accueil le mercredi à Sévigné (centre de loisirs de 7h30 à 17h50 avec inscription au préalable auprès de l'espace école et justificatif de travail obligatoire)

Les horaires seront définis et précisés par les enseignants dans chaque école

• **Le 25 mai** : rentrée des autres classes.  
Le nombre d'enfants présents par classe au maximum :

- **10 enfants** en maternelle
- **12 enfants** par classe en élémentaire

Estimation actuelle :

- **5 enfants** en maternelle
- **10 enfants** en élémentaire

Pour pouvoir assurer le respect de cette règle, un parent ne pourra remettre son enfant à l'école qu'en ayant prévenu au minimum 5 jours à l'avance de son intention.



## ACCÈS À L'ÉCOLE :

Pour éviter les regroupements :  
rentrées et sorties échelonnées

**Les parents doivent :**

- prendre la température de leur enfant avant de l'amener à l'école
- déposer leur enfant devant l'école, à l'entrée qui leur sera indiquée (ils ne rentrent pas dans l'école)
- obligatoirement porter un masque
- respecter strictement les horaires du groupe de leur enfant
- respecter la distanciation



## LES MESURES SANITAIRES

### POUR LES ENFANTS DANS L'ÉCOLE :

- Prise de température à l'entrée
- Organisation des cheminements pour que les enfants ne se croisent pas
- Lavage de mains des enfants à chaque entrée en classe et après chaque déplacement
- Port de masque obligatoire pour les enseignants et les différents intervenants (ATSEM, animateurs, ETAPS...)
- Pour les enfants port du masque recommandé partout où la distanciation ne peut pas être respectée
- Désinfection des locaux occupés au minimum deux fois par jour
- Aération des classes à chaque récréation et pendant la pause méridienne

## DANS LES CRÈCHES

Accueil des enfants dans les structures suivantes :

- Ilôt Calins
- Crèche des Garêts
- Crèche de Bellerive-sur-Allier
- Crèche de Saint-Germain-des-Fossés

*Structures ouvertes  
aux horaires habituels*

## LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

- **Maintien des accueils :**
    - Matin à partir de 7h30
    - Midi avec les repas fournis par la société ELIOR dans les salles de restauration habituelles
    - Soir après la sortie échelonnée des classes, garderie jusqu'à 17h50 à la convenance des parents
  - **La cantine :**  
2 services de cantine (voire 3 si nécessaire) permettant de garantir les règles de distanciation entre enfants
- Pour l'ensemble des temps périscolaires, inscription obligatoire à partir du 25 mai auprès de l'espace école

## INFOS



## À SAVOIR :

L'espace écoles sera ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h à partir du 12 mai.

Notamment pour  
les nouvelles inscriptions

ESPACE ÉCOLES - Rez de chaussée de la Mairie  
(Place de l'Hôtel de ville) ou en ligne via l'espace  
famille à l'adresse suivante :  
[familles.vichy-communaute.fr](http://familles.vichy-communaute.fr)

[WWW.VILLE-VICHY.FR/ECOLES](http://WWW.VILLE-VICHY.FR/ECOLES) 